Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260925-DE_061_2026-DE

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE ROUSSES

Séance du 25 septembre 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 18/09/2026

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 21 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Maryse GARIT

Représentés : Evodie HERAIL représentée par Frédérique EBRARD, Jonathan MEYNADIER représenté par Maryse GARIT

Présents non votants :

Excusés :

Absents : Coralie GOLL ORTIZ

Secrétaire de séance : Maryse GARIT

Objet : Délibération instituant la taxe d'habitation sur la vacance des locaux d'habitation - DE_061_2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose d'instituer cette taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour inciter les propriétaires à ne pas laisser de logements vacants sur notre territoire et ainsi maintenir la vitalité de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30 / 09 / 2026
et publié ou notifié
le 30 / 09 / 2026

Le secrétaire de séance
Maryse GARIT

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

MAIRIE de ROUSSES (Lozère)